

**Service des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales****Fiche de poste n°06/2017**

**Poste à pourvoir** : Contrôleur du remboursement versement de transport à la division Affaires Juridiques, Marchés Publics, Patrimoine et Moyens Généraux au sein du Secrétariat général - Poste de catégorie A.

**Rôle du STIF:**

Le STIF imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens.

La Région Ile-de-France, la Ville de Paris et les sept autres départements franciliens sont membres du STIF. Le STIF est porteur de la vision globale des transports franciliens dont il confie la mise en œuvre à 74 entreprises de transport.

Afin de répondre aux attentes des voyageurs, des élus et des acteurs économiques, le STIF imagine des solutions innovantes pour les transports d'aujourd'hui et de demain. Il décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports (train, RER, métro, tramway, T Zen et bus).

Au cœur du réseau de transports d'Ile-de-France, le STIF fédère tous les acteurs (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures, ...) pour améliorer le service rendu chaque jour aux Franciliens.

**Contexte dans lequel se situe le poste :**

Le poste est rattaché à la Division Affaires Juridiques, Marchés Publics, Patrimoine et Moyens Généraux, elle-même rattachée au Secrétariat Général qui regroupe les fonctions financière, juridique, informatique, moyens généraux et de gestion des ressources humaines de l'établissement.

La Division AJMP est composée d'un chef de division, d'un chef de division adjoint, et de trois chefs de pôle. Le pôle Versement Transports se compose de cinq personnes et est chargé d'assurer le remboursement du VT aux employeurs franciliens qui en font la demande et de réaliser à ce titre des opérations de contrôle. Après analyse de justificatifs, il décide également de l'exonération du versement transport des associations réunissant trois conditions fixées à l'article L. 2531-2 du CGCT.

**Attributions du-de la titulaire du poste :**

Le ou la titulaire du poste sera chargé-e principalement:

- du contrôle des demandes de remboursement du VT (article L.2531-6 du CGCT) contrôle a priori (avant remboursement) et a posteriori (après remboursement);
- du contrôle des demandes de remboursement au titre de l'indu ;
- de l'étude des demandes d'exonération du VT (article L.2531-2 du CGCT) ;
- du traitement de tous les contentieux liés aux demandes de remboursement et d'exonération du VT et leur suivi.
- de la défense de la position du STIF lors d'audiences judiciaires et administratives

Pour réaliser les missions de contrôle, il/elle est assermenté(e) par le Tribunal d'Instance. Par ailleurs, il/elle supplée la responsable du pôle remboursement du VT en son absence.

**Profil du-de la titulaire du poste :**

- de formation supérieure (Bac +4 minimum) en droit public ou privé;
- expérience significative dans un poste similaire d'au moins 5 à 10 ans ;
- qualités d'analyse
- rigueur, organisation et méthode ;
- ouverture d'esprit, sens du relationnel et pédagogie ;
- force de propositions ;
- maîtrise de l'outil informatique (Word).

**Conditions de recrutement:** poste ouvert aux fonctionnaires de catégorie A des trois fonctions publiques et aux contractuels (CDD de trois ans renouvelable).

**Adresser CV et lettre de motivation :** à l'attention de Monsieur le Directeur Général par mail sous référence FPOST n°06/2017 ([recrutement@stif.info](mailto:recrutement@stif.info)), ou par courrier (STIF, 41, rue de Châteaudun, 75009 PARIS)